

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition d'appui technique au micro-projet
INTERREG V Rhin Supérieur "ALTERNA - Aucun enfant
laissé sur le bord : innovations et alternatives au
placement par-delà les frontières"**

CP/2020/389

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'appui technique du Département au micro-projet INTERREG VA "ALTERNA - Aucun enfant laissé sur le bord : innovations et alternatives au placement par-delà les frontières" porté par l'Euro-Institut. Il n'est pas attendu de contribution financière du Département. La contribution revient à de la valorisation du temps de travail des agents du Département participant au groupe d'experts, correspondant à un total de 14 950 €.

Initié dans le cadre de la coopération entre le Département et l'Ortenaukreis, ce projet transfrontalier, cofinancé à 60% par des crédits européens (FEDER), va permettre de réaliser un inventaire des mesures alternatives au placement dans les deux pays. L'objectif est de faciliter la résolution de situations transfrontalières, d'améliorer la connaissance professionnelle du système du voisin et de s'inspirer des bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance.

1. Contexte

En raison de leur proximité géographique et des nombreuses compétences communes, le Département du Bas-Rhin et le Kreis voisin de l'Ortenau nouent depuis longtemps des liens. Depuis janvier 2017, un accord de coopération lie les deux collectivités pour une durée renouvelable de deux ans.

La protection de l'enfance figure parmi les priorités de la coopération. Dès 2014, un groupe d'experts franco-allemands composé d'agents de l'Ortenaukreis et du Département a été initié avec l'appui de l'Euro-Institut et sous la coordination scientifique de l'ESTES (aujourd'hui ESEIS - Ecole Supérieure Européenne d'Intervention Sociale) de Strasbourg et de l'Evangelische Hochschule de Freiburg. Partant du constat que les équipes de la protection de l'enfance sont régulièrement confrontées à des situations transfrontalières, le travail du groupe d'experts s'est d'abord centré sur l'élaboration d'un premier outil, un vademecum pour une protection de l'enfance transfrontalière fin 2017.

Après ce premier travail, un certain nombre de questions et de besoins ont émergé :

1. Les professionnels et les usagers ont besoin de connaître les mesures et les offres

existantes dans la protection de l'enfance, dans le pays voisin,

2. Il n'existe aucun document dans lequel ces offres et mesures sont recensées et catégorisées afin que les professionnels et les utilisateurs puissent :

- a) s'orienter afin de trouver l'offre adaptée,
- b) comparer les offres françaises et allemandes.

2. Le micro-projet INTERREG « ALTERNA » : pour une meilleure connaissance des alternatives au placement dans le pays voisin

Afin de poursuivre les travaux du groupe d'experts et d'assurer la poursuite de l'implication scientifique de l'ESEIS et de l'Evangelische Hochschule de Freiburg, il est proposé de recourir à un micro-projet INTERREG et ainsi de bénéficier d'un cofinancement européen de 60 %.

L'objectif général du projet est d'améliorer la coopération transfrontalière par une meilleure connaissance des alternatives au placement par les professionnels et les usagers pour :

- Faciliter la résolution de situations transfrontalières,
- Améliorer la connaissance professionnelle du système du voisin,
- S'inspirer des bonnes pratiques du voisin et améliorer l'offre des mesures proposées de chaque côté du Rhin.

Le projet permettra ainsi de :

- a) Réaliser un inventaire des mesures/offres innovantes d'alternatives au placement. L'inventaire contiendra des schémas qui indiqueront le cadre juridique des dispositifs de protection de l'enfance,
- b) Réaliser une brochure pour les familles comme guide et comme aide à l'orientation,
- c) Renforcer le rapprochement des services et travail transfrontalier : 6 rencontres d'une journée en 2020, 1 événement de clôture, travail en réseau.

Porté par l'Euro-Institut, le projet implique à la fois des acteurs universitaires (Evangelische Hochschule Freiburg et ESEIS), le Landratsamt de l'Ortenaukreis et de Rastatt, ainsi que l'ARSEA et le Département du Bas-Rhin.

Si le projet se concentre sur le territoire de l'Ortenaukreis-Département, le Kreis de Rastatt pourra apporter un autre regard sur les pratiques très différentes d'un Kreis à l'autre et permettre au Département d'avoir une meilleure visibilité de ses interlocuteurs et des pratiques sur l'ensemble de sa frontière avec le Bade-Wurtemberg.

3. Contribution départementale : valorisation du temps de travail des agents

Le montant total de dépenses du micro-projet est de 66 660 € dont 39 996 € de cofinancement INTERREG attendu.

Aucune contribution financière de la part du Département du Bas-Rhin n'est à prévoir. En effet, la partie non cofinancée par INTERREG est prise en charge à part égale par l'Ortenaukreis et le Département du Bas-Rhin sous forme de valorisation du temps de travail des agents participant au groupe d'experts (soit 9 agents départementaux et 3

agents de l'Ortenaukreis).

La convention de partenariat en annexe stipule ainsi une participation du Département au microprojet à hauteur de 5 980 €, équivalent au montant total valorisé du temps de travail (14 950 €), auquel est soustrait le cofinancement FEDER valorisé (8 970 €), qui sera versé au Département sous forme de recettes.

La Commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, réunie le 9 novembre 2020, s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

La présente intervention du Département est fondée sur l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'action internationale de coopération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver l'appui technique du Département du Bas-Rhin au micro-projet INTERREG VA "ALTERNA Aucun enfant laissé sur le bord : innovations et alternatives au placement par-delà les frontières";

- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération;

- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY